

	COMPTE-RENDU	
	CONSEIL MUNICIPAL Du 25 MARS 2019 à 20H00	Page 1 / 7

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVOINE** était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 18 mars 2019, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

PRÉSENTS

M. GODOY – Maire

M. DESBLACHES – Mme HENRY – M. REMMERIE – Mme BERTAULT – M. DALY
Maire-adjoints

M. ALBERT – Mme ASTIER – M. FERDOEL – Mmes BERGMANN – DEPAIX –
M. LALOUETTE – Mme DUPLESSIS E – MM. SORAIS – CHARRIER –
Mme AUROUX – Conseillers

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Mme DUPLESSIS C. à Mme DUPLESSIS E.

M. KLIMCZAK à Mme AUROUX

ABSENT EXCUSE

M. MARTIN

Secrétaire de séance : Elodie DUPLESSIS

Approbation du compte rendu du 18/02/2019

Décisions prises depuis le dernier conseil :

- 2019.02.25/05 : contrat de service de dératisation et désinsectisation avec la société ECOLAB pour un montant minimum de 1.000,00 € H.T et un montant maximum de 10.000,00 € H.T.
- 2019.02.25/06 : contrat de maintenance des cloches et horloges de l'église avec la société GOUGEON pour un montant de 195 € H.T /an
- 2019.02.25/07 : prestation de démontage des structures d'Avoine Zone Groove 2019 avec la société Tu M'étonnes PRODUCTIONS pour un montant de 14.983,33 € H.T
- 2019.03.01/08 : convention de mise à disposition du terrain de football du stade M. Vignaud en faveur de la FFF du 19 au 27/03/2019 à titre gratuit
- 2019.03.04/09 : contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parking du stade M. Vignaud avec la société ECR Environnement Centre Ouest pour un montant de 19.270,00 € H.T
- 2019.03.07/10 : contrat de mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire avec la société Et Demain pour un montant de 15.000,00 € H.T
- 2019.03.07/11 : Contrat de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de voirie du CD 7 au Néman avec la société A2i pour un montant de 18.232,50 € H.T
- 2019.03.20/12 : Installation des tentes et structures du festival AZG 2019 pour un montant minimum de 63.000,00 € H.T et un montant maximum de 190.000,00 € H.T
- 2019.03.20/13 : Installation des structures pour les manifestations diverses pour 2019 avec les sociétés JST Events et structura pour un montant total de 12.659,15 € TTC
- 2019.03.20/14 : Contrat de maintenance du matériel informatique de la Mairie Avenant 1 avec la société JVS Mairistem pour un montant annuel complémentaire de 79.08 € H.T.

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :

- **Finances**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

- **Compte Administratif 2018**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Madame BERTAULT Brigitte, Maire-Adjoint aux finances présente le compte administratif 2018 :

En section de fonctionnement :

- Recettes de fonctionnement	9.288.063,38 €
- Dépenses de fonctionnement	7.506.098,06 €
- Un résultat de l'exercice 2018 de :	1.781.965,32 €
- Des résultats antérieurs reportés de :	2.922.449,41 €
- Un résultat cumulé de :	4.704.414,73 €

En section d'investissement :

- Recettes d'investissement	1.389.786,55 €
- Dépenses d'investissement	2.182.114,86 €
- Déficit d'investissement 2018	-792.328,31 €
- Excédent antérieur reporté	310.557,41 €
- Un résultat cumulé de	-481.770,90 €
- Un résultat cumulé 2018 de :	4.222.643,83 €
- Des Restes à Réaliser de :	436.115,44 €

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote.

Le Conseil municipal décide d'affecter au budget unique 2019, le résultat comme suit :

- solde d'exécution d'investissement – R001	-481.770,90 €
- crédits reportés – dépenses	436.115,44 €
- R 1068	917.886,34 €
- excédent de fonctionnement reporté – R002	3.786.528,39 €

Madame AUROUX sollicite le détail du chapitre 77.

Ces recettes concernent essentiellement le produit des cessions, des remboursements de factures....

Monsieur CHARRIER souhaiterait avoir le détail de l'en-cours de la dette.

Un tableau récapitulatif sera transmis à l'ensemble du Conseil.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

- **Compte de Gestion 2018**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

Il est fait état du total des différentes sections apparaissant sur le compte de gestion présenté par le comptable – Trésorerie de Chinon pour l'exercice 2018. Celui-ci correspond aux comptes de la commune.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

○ **Vote des taux 2018**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

Les taux proposés pour 2019 restent inchangés et sont les suivants :

- taxe d'habitation 0,100 % soit une recette de 2.446,00 €
- taxe foncière bâti 19,97 % soit une recette de 5.769.133,30 €
- taxe foncière non bâti 0,580 % soit une recette de 237,80 €

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Il est précisé que la taxe foncière du bâti est constituée à 94 % des bases « entreprises » soit une recette de 5.422.985,30 €.

○ **Budget Primitif 2019**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

Après avoir été détaillé, le budget 2019 s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

- recettes	12.826.539,39 €
- dépenses	12.826.539,39 €

Investissement

- recettes	6.010.180,73 €
- dépenses	6.010.180,73 €

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal adressent leurs remerciements aux agents ayant participé à l'élaboration du budget.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 4

○ **ADEL – Subvention exceptionnelle**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

Dans le cadre de la 6^{ème} édition du « Challenge Manon », l'association USEAB organise une journée de bienfaisance le 25 mai prochain en faveur de l'Association D'aide aux Enfants atteints de Leucémie (ADEL).

A cet effet, il est proposé de soutenir cette action en participant financièrement à hauteur de 500 € sous forme de don.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

○ **Aide communale aux particuliers pour la destruction des nids de frelons asiatiques**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

Considérant que le frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles avec des incidences tant sur la filière apicole, sur la sécurité des personnes que sur la biodiversité,

Considérant qu'il s'agit d'une part, d'éviter une charge financière trop importante aux administrés qui ont un nid de frelons asiatiques chez eux et, d'autre part, d'inciter les particuliers à faire procéder à la destruction de ces nids plutôt que de les laisser en l'état en raison du coût qui serait trop onéreux,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- VOTER une enveloppe pour l'année 2019 de 1500,00 € qui pourrait être utilisée pour examiner les demandes de remboursement des administrés.
- OCTROYER une aide forfaitaire à un particulier à hauteur :
 - de 90 € maximum pour un nid bas
 - de 200 € maximum pour un nid haut (avec utilisation de perches ou nacelles)

Et ce, sur justificatif : copie de la facture acquittée.

- VALIDER ce principe d'aide à compter du 01/04/2019 dans la limite de l'enveloppe allouée.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Cette dépense figurera à l'article 6745 du budget 2019.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

- **Affaires Générales**

- **Groupement de commandes Programme voirie 2019**

Intervenant : Yves DESBLACHES

L'ordonnance n°2015-899 sur les marchés publics offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

La Communauté de communes Chinon Vienne et Loire (CC-CVL) propose de se regrouper pour l'achat de travaux portant sur le programme de voirie 2019.

La CC-CVL assurera, à titre gratuit, les missions de coordonnateur du groupement et procédera ainsi, à l'ensemble des opérations de sélection du ou des cocontractants et à la notification des marchés correspondants.

La commune exécutera, elle-même, son marché pour la part lui revenant avec un montant minimum de 20 000,00 € HT et un maximum de 100.000,00 € HT.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention type annexée.

Il y a également lieu, de procéder à l'élection parmi les membres du Conseil, d'un membre titulaire et d'un suppléant de la Commune appelé à siéger à la Commission d'analyse des offres.

Il est proposé au Conseil :

- D'accepter la constitution d'un groupement de commandes,
- D'adopter la convention constitutive ci-après annexée qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes

- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention,
- De désigner les représentants appelés à siéger à la commission d'analyse des offres du Groupement de Commandes :
 - Membre titulaire : Yves DESBLACHES
 - Membre suppléant : Francis KLIMCZAK

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

- **Personnel**

- **Règlement intérieur du personnel – Modification des articles 4, 15 et 26**

Intervenant : Didier GODOY

Vu la délibération n° 2015.04.20/15 en date du 20/04/2015 approuvant le règlement intérieur du personnel,

Vu la délibération n° 2016.10.17/09 en date du 17/10/2016 portant modification de l'article 15 du règlement intérieur du personnel,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Technique (CT) de la Mairie a été sollicité pour avis concernant :

- les modifications d'ouverture de la Mairie : Avis favorable à l'unanimité
- la modification du règlement intérieur du personnel, notamment les articles 4 « Horaire quotidien » et 15 « Temps de repas » : Avis favorable à l'unanimité;
- le règlement de fonctionnement de la badgeuse : Avis favorable à la majorité,

en date du 21/03/2019,

Il est précisé qu'à compter du 1^{er} avril 2019, les horaires d'ouverture de la Mairie sont modifiés comme suit :

- 9 h au lieu de 8 h 30 les lundis
- 8 h 30 au lieu de 8 h les mardis, mercredis, jeudis et vendredis

Ces modifications permettent :

- De maintenir la réunion du service administratif, tous les lundis de 8 h 30 à 9 h,
- D'instaurer des plages variables pour les services du bâtiment « mairie » de 8 h à 8 h 30 et de 12 h 30 à 14h,

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement intérieur pour les articles susvisés :

✓ **Article 4 (en partie).**

Paragraphe d'origine :

« ...

Les horaires fixes du personnel :

- Services Administratifs (Bâtiment Mairie) :

- du lundi au jeudi : 8h-12h30/14h-17h30
- le vendredi : 8h-12h30/14h-16h30
- le samedi : 9h-12h (assuré par roulement : cf. fiche de poste)

... »

Modification proposée :

« ...

Horaires des plages fixes :

- Services Administratifs (Bâtiment Mairie) :

- Du lundi au jeudi : **8h30**–12h30 / 14h–17h30
- Le vendredi : **8h30**–12h30 / 14h–16h30
- Le samedi : 9h–12h (assuré par roulement : cf. fiche de poste)

Horaires des plages variables : du lundi au vendredi : 8h–8h30 et 12h30–14 h

... »

Le reste de l'article reste inchangé.

✓ Article 15 (en partie),

Paragraphe d'origine :

« Pour les services administratif et technique, la pause méridienne est d'1h30.

... »

Modification proposée :

« Pour les services administratifs (bâtiment mairie), la pause méridienne est comprise entre 1 h et 1 h 30 selon l'heure d'arrivée de l'agent le matin. Pour le service technique, la pause méridienne est de 1 h 30.

... »

Le reste de l'article reste inchangé.

✓ Article 26,

Modification proposée :

Ajout d'un paragraphe :

A compter du 1^{er} avril 2019, les agents ont à leur disposition des badgeuses afin de suivre leurs entrées et leurs sorties de la collectivité (cf. annexe Règlement de fonctionnement de la badgeuse)

Madame AUROUX souhaite savoir pourquoi le principe de la plage variable n'est pas applicable aux services techniques.

M. le Maire précise que cette option n'est pas envisageable pour la planification de travaux qui relève d'un travail en équipe.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1

• **Culture**

Intervenant : Michel DALY

➤ **Festival Avoine Zone Groove – Contrats**

- Contrat de cession DECIBELS PRODUCTIONS « HYPHEN HYPHEN » pour la prestation du 28/06/2019 à 20h30 pour un montant de 26.375,00 € TTC
- Contrat de cession LIVE NATION SAS « MARTIN SOLVEIG » pour la prestation du 28/06/2019 à 22h30 pour un montant de 84.400,00 € TTC

- Contrat de cession GERARD DROUHOT PRODUCTIONS SA « THE DIRE STRAITS EXPERIENCE » pour la prestation du 29/06/2019 à 20h30 pour un montant de 47.475,00 € TTC
- Contrat de cession LIVE NATION SAS «ROGER HODGSON » pour la prestation du 29/06/2019 à 22h30 pour un montant de 69.630,00 € TTC
- Contrat de cession W SPECTACLE SARL «SUZANE » pour la prestation du 30/06/2019 à 17h00 pour un montant de 5.275,00 € TTC
- Contrat de cession W SPECTACLE SARL «LES OUBLIES – GAUVAIN SERS » pour la prestation du 30/06/2019 à 18h10 pour un montant de 15.825,00 € TTC
- Contrat de cession CARAMBA SPECTACLES «ZAZ » pour la prestation du 30/06/2019 à 20h00 pour un montant de 63.300,00 € TTC

Pour : 15 Contre : 1 Abstention : 2

➤ **Questions diverses**

Monsieur le Maire fait part des remerciements

- De Mme GALAND Bernadette pour le prêt de la salle des fêtes et l'insertion dans « Grains d'Avoine » suite au décès de M. GALAND Rémi ;
- De l'USEAB Gym Volontaire pour le prêt de la salle des fêtes et de la salle Mansart dans le cadre de la soirée théâtrale

Il fait également lecture des remerciements pour les subventions allouées

- à l'association UNSS du Collège Henri Becquerel
- à l'Association « A cheval avec l'Escapade »
- à la Compagnie du Petit Monde
- au Collège Henri Becquerel
- à l'association AFM Téléthon.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'acte de cession du Centre équestre a été signé ce matin en faveur de la SCI ARBORINE représentée par M. et Mme MATRON, en présence de Maître COQUEMA du Groupe Monassier Val de Loire de Joué-lès-Tours.

Monsieur CHARRIER signale que le panneau avec obligation de tourner à gauche lors de la sortie de l'impasse Rue J. Brémard en direction de Savigny-en-Véron n'a pas été reposé.
Monsieur le Maire en informera les services techniques.

Madame HENRY sollicite les membres du Conseil Municipal pour participer à la préparation de l'apéritif dans le cadre du banquet des Aînés ce dimanche vers 11 heures.
Pour information, 204 personnes sont inscrites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,
Elodie DUPLESSIS



Le Maire,
Didier GODOY

